

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret portant sur la prolongation d'un an des délais de traitement pour l'initiative « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse ! » en vue de lui opposer un contre-projet

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le mardi 10 octobre 2023, à la Salle Romane, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Dite commission était composée de Mesdames les Députées Séverine Evéquo, Thanh-My Thran-Nhu et Cloé Pointet ; ainsi que de Messieurs les Députés Sergei Aschwanden, Vincent Bonvin, Jean-Daniel Carrard, Yvan Pahud et Michael Wyssa. Monsieur le Député Julien Eggenberger a été confirmé dans son rôle de Président et de rapporteur.

Ont également participé à cette séance Madame la Conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard, Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) ; ainsi que Monsieur Nicolas Imhof, Chef du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS).

Monsieur Florian Ducommun, Secrétaire de commissions parlementaires, a rédigé les notes de séance et en est vivement remercié.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Rappelant en préambule que le présent projet de décret propose au Grand Conseil de prolonger d'une année le délai pour soumettre le cas échéant l'initiative intitulée « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse ! » au vote populaire, la représentante du Conseil d'Etat fait un point de situation sur les études et analyses effectuées jusqu'à présent ainsi que sur le processus mis en place quant au traitement de cette initiative.

Un recueil d'information a été mené avec des comparaisons intercantionales, une étude universitaire prospective « Quel sport dans 15 ou 20 ans ? », un sondage des clubs vaudois concernant les infrastructures et une tentative d'étude comparative des politiques sportives communales dans le Canton. Le service mène actuellement les travaux en vue de la rédaction d'un concept cantonal qui réponde au programme de législature 2022-2027 du Conseil d'Etat et définisse la stratégie globale de la politique du sport sur 10 ou 15 ans. Ce concept cantonal doit servir de cadre général à l'élaboration du contre-projet.

La Conseillère d'Etat insiste sur la démarche participative en cours, basés sur différents groupes de réflexion thématiques de 15 personnes animés par le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) qui représentent tous les milieux concernés (clubs, sportifs élite, communes, etc.). Ces groupes sont :

- 1) Sport associatif et Jeunesse+Sport
- 2) Sport élite, sport de la relève et sport étude
- 3) Communes et infrastructures
- 4) Éducation physique, sport scolaire et parascolaire

Par ailleurs, sept thèmes transversaux ou spécifiques sont aussi traités par le biais d'entretiens avec les partenaires concernés : sport international / manifestations sportives / sport et santé / durabilité / égalité des genres / sport-handicap / prévention, fair-play, intégrité, lutte contre les abus

L'objectif est une mise en consultation publique de l'avant-projet de réponse à l'initiative en mai-juin 2024, avec présentations dans les régions prévues en mai 2024. La décision finale du Conseil d'Etat devrait intervenir à l'automne 2024 pour une phase parlementaire (commission, puis plénum) entre décembre 2024 et mai 2025. La votation populaire interviendrait elle en septembre 2025. C'est donc pour cela que le Conseil d'Etat sollicite un délai supplémentaire pour élaborer un contre-projet.

3. DISCUSSION GENERALE

Plusieurs membres de la commission annoncent leur appartenance au comité d'initiative.

La discussion porte notamment sur les modalités d'élaboration de la stratégie cantonale et la composition des différents groupes. Le comité de pilotage est composé du Chef du SEPS, de M. le Chef de projet Raoul Vuffray, de M. Patrick Isely – ancien Chef du service des sports de la Ville de Lausanne et qui représente les communes, de M. Michael Mrkonjic qui est un spécialiste de la politique du sport au niveau suisse – Professeur à la Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM), et encore de la répondante « Sports » au Secrétariat général du DITS. S'agissant des groupes de travail, ils sont composés d'une soixantaine de personnes qui sont des représentants : des sportifs d'élite ; des clubs de sport populaire ; des clubs de sport élite ; des communes ; de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) ; de fondations ou associations qui œuvrent dans le domaine du sport (sport handicap, sport élite, ou encore dans le soutien aux sportifs de la relève) ; des établissements scolaires de la scolarité obligatoire ainsi que postobligatoire ; des services des sports des communes ; d'un représentant de l'association *Swiss Olympic* ; d'un médecin du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV).

Par ailleurs, il est précisé qu'un bilan de l'actuelle loi sur l'éducation physique et sportive (LEPS) est prévu et que la Commission cantonale des jeunes sera associée aux travaux.

Un commissaire relève que l'entier de la politique sportive cantonale n'est pas qu'en main du SEPS étant donné que des collaborations ainsi que des financements proviennent d'autres services et départements – par exemple le sport et la santé avec le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), ou encore les itinéraires dans l'application *SuisseMobile* avec la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Le montant de 8 millions de francs – souvent mentionné – correspond au seul budget du SEPS. La Conseillère d'Etat indique qu'une analyse de tous les flux financiers existants est en cours et que, d'après elle, l'Etat ne doit pas assumer l'entier de la politique sportive cantonale ; les communes, les autres collectivités, les privés, la Confédération ou encore la Loterie Romande ont aussi un rôle à jouer dans le cadre du sport. Aussi, il sera nécessaire de définir des priorités par rapport aux moyens qui seront mis à disposition, étant donné qu'il sera compliqué d'imputer 100 millions de francs uniquement à la charge du Canton.

Il est répondu par un commissaire membre du comité d'initiative que le montant de 100 millions de francs n'est pas tombé du ciel et fait suite à de nombreuses réflexions, le comité d'initiative étant à cet égard constitué de membres de l'association *Sport Vaud* ainsi que d'autres en lien avec le sport. La Conseillère d'Etat rappelle que le travail gouvernemental et parlementaire consiste justement à trouver des équilibres entre l'ensemble des politiques publiques qui sont du ressort d'une collectivité publique. Un comité d'initiative sert souvent de déclencheur à des réflexions plus vastes, et la responsabilité d'un Gouvernement dans ce cadre-là est de définir des priorités et de savoir qui sont les acteurs concernés, notamment par rapport à un listage de thématiques qui est, dans le cas présent, accompagné de montants extrêmement importants.

Les questions suivantes sont encore évoquées :

- Les apports de l'architecture et l'aménagement du territoire seraient en mesure de promouvoir l'activité physique du fait que – outre les infrastructures sportives – nombre d'espaces dans le milieu construit peuvent être envisagés pour le sport.
- Le sport comme élément de promotion touristique, comme pratiquer du sport en vacances par exemple.
- Les besoins en infrastructures pour le sport scolaire.

En conclusion de la discussion générale, plusieurs commissaires sont satisfaits de constater que l'administration se penche désormais sur un plan directeur en lien avec le sport et saluent le fait que des réflexions sont menées afin de faire évoluer le sport dans le Canton avec la volonté de mener une politique ambitieuse. Globalement toutes les interventions soutiennent le principe de la prolongation du délai de traitement en vue de proposer un contre-projet à l'initiative « Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse ! », saluent la variété des thématiques qui ont été identifiées et affirment une grande attention aux moyens dévolus à cette politique publique.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

La discussion n'est pas sollicitée.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

Article 1

A l'unanimité des membres présent-e-s, la commission adopte l'article 1 de ce projet de décret.

Article 2

A l'unanimité des membres présent-e-s, la commission adopte l'article 2 de ce projet de décret.

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret à l'unanimité des membres présent-e-s.

7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présent-e-s.

Dans la foulée de cet ultime vote, les commissaires décident à l'unanimité le principe visant à rédiger un communiqué de presse.

Lausanne, le 2 janvier 2024

*Le rapporteur :
(Signé) Julien Eggenberger*